



BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 8 (6^{me} année)

Luxembourg, le 31 août 1950

Mémorial (mois d'août)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 27 juillet 1950 modifie l'arrêté grand-ducal du 17 août 1944 concernant la mise sous séquestre de la propriété ennemie (brevets pour les inventions nouvelles et marques de fabrique et de commerce).

Le « Mémorial » N° 44 du 8 août 1950 publie aux pages 1079 à 1113 le relevé au 30 juin 1950 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition.

Mariage de Son Altesse Royale la Princesse Alix de Luxembourg et de Son Altesse le Prince Antoine de Ligne

Le 17 août 1950 fut célébré à Luxembourg le mariage de Son Altesse Royale la Princesse Alix de Luxembourg, fille cadette de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, et de Son Altesse le Prince Antoine de Ligne, fils de Son Altesse le Prince Eugène de Ligne et de Son Altesse la Princesse de Ligne, née Comtesse Philippine de Noailles, dont les fiançailles avaient été annoncées le 19 avril 1950. (Voir « Bulletin d'Information » du 30 avril 1950.)

les rues et les bâtiments publics étaient pavoisés aux couleurs belges et luxembourgeoises. Dans les étalages des magasins, richement décorés de tricolores, paraissaient les photographies des Fiancés.

Le soir de cette journée, un dîner intime eut lieu au Palais Grand-Ducal, auquel assistèrent Son Excellence le Prince Amaury de Mérode, représentant personnel de Sa Majesté le Roi des Belges, ainsi que les proches parents des Fiancés.

C'était pour la première fois depuis 1919 (mariage de la Grande-Duchesse Charlotte et du Prince Félix de Bourbon-Parme) qu'un mariage princier eut lieu dans le Grand-Duché.

Au cours de ce dîner, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg prononça l'allocution suivante:

Les Cérémonies du 16 août.

Déjà le mercredi, 16 août, la capitale du Grand-Duché présentait un air de fête. Dès l'après-midi

« La Grande-Duchesse et moi sommes heureux d'accueillir aujourd'hui au rang de nos enfants S. A. le Prince Antoine de Ligne, l'époux de notre fille bien-aimée Alix, et de l'assurer de toute notre affection.

En nous séparant de notre enfant, nous avons la douce consolation de la voir entrer dans une famille

SOMMAIRE:

Table with 2 columns: Item number and Page. Includes: 1) Mémorial (mois d'août) 109, 2) Mariage de Son Altesse Royale la Princesse Alix de Luxembourg et de Son Altesse le Prince Antoine de Ligne 109, 3) « Le Luxembourg au Travail » — L'Exposition Nationale et Internationale à Esch-s-Alzette 115, 4) Le Luxembourg renforce ses moyens de défense 117

Table with 2 columns: Item number and Page. Includes: 5) Le « Camp International d'Enfants » au Château de Sanem 117, 6) Nouvelles diverses 118, 7) Nouvelles diplomatiques 120, 8) Nouvelles de la Cour 121, 9) Le Mois à Luxembourg (mois d'août) 121

dont les traditions et les conceptions s'apparentent étroitement aux nôtres.

Cette heureuse concordance est à nos yeux la garantie la plus sûre de l'union parfaite, où les époux communient dans les idées et les sentiments enracinés au plus profond de l'âme humaine.

Le Prince Antoine de Ligne, notre cher gendre, a hérité de ses ascendants les éminentes qualités d'esprit et de cœur qui se reflètent si noblement dans sa vie et dans sa carrière.

Cette carrière qu'il a choisie au cours de la dernière guerre et à laquelle il a apporté le meilleur de ses efforts, témoigne d'un sentiment très élevé du devoir patriotique et d'un dévouement sans réserve dans l'accomplissement de sa tâche. Il suit en cela l'exemple de ses illustres ancêtres dont l'esprit généreux et chevaleresque s'est manifesté en toutes circonstances.

Le jeune foyer reposera donc sur les assises solides de traditions et de vertus familiales qui lui assureront l'harmonie des cœurs et la sérénité des âmes, source et condition essentielle du véritable bonheur conjugal.

Mon cher Antoine, en vous confiant notre fille bien-aimée qui nous a donné tant de joie et de satisfaction, nous sommes persuadés qu'elle retrouvera chez vous l'atmosphère de tendresse et le climat spirituel de sa maison familiale.

Au moment où vous franchissez ensemble le seuil de la vie nouvelle qui vous sourit de façon si radieuse, nous plaçons votre union sous la garde de la Divine Providence.

Qu'elle éclaire votre route et que, tout en vous comblant de ses faveurs, elle vous donne la force d'accepter courageusement la vie avec ses devoirs et ses épreuves inéluctables.

Qu'elle vous accorde enfin la joie suprême de voir vos propres enfants suivre les traces de leurs parents et s'engager à leur tour dans la voie du bonheur.

Je lève mon verre en l'honneur de la famille de Ligne et au bonheur du jeune couple.

Son Altesse le Prince de Ligne répondit en ces termes :

« Madame,

Les paroles si pleines de bienveillance qu'au nom de Votre Altesse Royale et en Son nom propre le Prince vient de prononcer nous ont été droit au cœur.

Il est très doux, Monseigneur, pour les parents, de sentir qu'à la tendre affection dont ils se préparent à entourer le foyer de leur fils, répondent les sentiments que Vous voulez bien nous exprimer.

Car il serait normal, en somme, que fussent plus émus Ceux qui voient s'envoler au bras d'un aviateur la toute jeune et gracieuse Princesse qui, dès le berceau, a fait la joie de leur Foyer.

C'est que l'horizon n'est pas de nuances rassurantes, surtout de l'observatoire qui est le mien en la lointaine Asie!

Il faudrait vraiment le talent d'un Rembrandt pour peindre en clair-obscur, dans la ronde échelonnée et folle projetant tant de nuit sur le monde, la réserve de « Lumière » que la soirée d'aujourd'hui comporte.

Quand le « plafond » est bas, l'aviateur aspire à monter au-dessus des nuages. La sérénité des zones qu'il atteint lui produit une étrange sensation d'harmonie, de détachement, parfois même de pitié pour la mesquinerie des hommes et de dégoût pour les injustices commises!

Cet état d'âme ne l'en rapproche que davantage de l'Idéal vers lequel le portent ses tendances, et c'est là que dans la Communion de pensées évoquée par Vous, Monseigneur, les ailes d'Antoine lui ont permis de se retrouver moralement avec Son Altesse Royale la délicieuse Princesse Alix qui va devenir son Epouse.

Point n'est besoin de La connaître depuis longtemps pour ressentir au contact de Son adorable sourire le charme irradiant de Sa personnalité, et de deviner qu'Elle joint au sens prononcé d'un précieuse humeur une volonté toute remplie de douceur et de bonté.

Gentille Princesse, ne m'en veuillez pas de ma sincérité. C'est à Vos ascendants que s'adresse mon hommage, et Vos Augustes Parents me pardonneront d'apprécier, comme il mérite de l'être, le trésor des qualités que Vous leur devez.

Il paraît que Vous aviez récemment pour livre de chevet un ouvrage écrit par ma vénérée Mère défunte sur l'aïeule issue d'une des branches de Votre Maison.

C'est cette même Claire-Marie de Nassau qui construisit le bâtiment de Belœil, ainsi prédestiné à abriter Votre bonheur.

Que Notre Dame des Grâces et de la Paix, patronne de Belœil, protège Votre foyer, et sachez que nos vœux les plus chers à ma femme et à moi sont de pouvoir aider notre Antoine à combler tous vos désirs.

J'en apporte ici à la Grande-Duchesse et à Vous, Monseigneur, la plus déférente et sincère assurance, et c'est dans ces sentiments que je lève mon verre à la santé de Vos Altesses Royales.

Les Cérémonies du 17 août.

Dès les premières heures de la matinée, des milliers de personnes, Luxembourgeois de la campagne, étrangers en voyage, convergèrent vers le quartier historique de Luxembourg, au milieu duquel se dresse le Palais Grand-Ducal. Le temps assez favorable promettait qu'après la cérémonie du mariage civil qui avait lieu au Palais, le cortège nuptial se rendrait à pied du Palais à la Cathédrale. Ces deux édifices étant proches l'un de l'autre et l'itinéraire ne dépassant pas trois cents mètres, des

milliers de personnes se pressaient sur ce parcours restreint. La foule avait parfois une profondeur de vingt rangs que le service d'ordre avait peine à contenir. Derrière eux les curieux étaient montés sur les marches d'échelles mobiles comme sur les gradins de tribunes improvisées. Aux candélabres, sur le piédestal du monument de Guillaume II, à toutes les fenêtres s'écrasaient des dizaines de curieux. On en comptait sur les corniches des maisons, sur la pente des toits, voire au sommet des colonnes publicitaires.

Des deux côtés de la rue de la Reine, du Fossé et de la rue Notre-Dame se tenait un bataillon de soldats luxembourgeois en tenue de campagne. A gauche du portail du Palais se trouvait la Musique de la Force Aérienne Belge, à la droite un détachement d'honneur de la gendarmerie en tenue de gala avec shakos et fourragères.

Le Mariage Civil.

A 9 heures 45, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Emile Hamilius, et les Echevins MM. Kasel, Rollinger et Koenig, accompagnés du Secrétaire Communal, portant l'habit et le haut de forme et ceints de l'écharpe tricolore, entrèrent au Palais. Ils se présentèrent à la Salle des Fêtes, où se tenaient tous les membres des Familles grand-ducale et princières, ainsi que Son Excellence le Prince Amaury de Mérode et le Colonel Jacmart.

A 10 heures précises, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg avec la Princesse Alix et Leurs Altesses le Prince et la Princesse de Ligne avec le Prince Antoine apparurent à la Salle des Fêtes. Le Bourgmestre procéda aussitôt à la célébration du mariage civil. Quand les Fiancés étaient unis selon la loi civile, le Bourgmestre prononça l'allocution suivante :

« Madame,
Altesses Royales,

L'annonce des fiançailles princières avait été un rais de lumière perçant les nuages noirs et menaçants qui, s'amoncelant à l'horizon politique lointain, avaient depuis longtemps opprimé nos poitrines et serré nos cœurs d'appréhension et d'angoisse — et la bande rose apparue à l'horizon s'élargit en un vaste vélum, sur lequel se traçaient en lettres d'argent les noms de: Alix de Luxembourg — Antoine de Ligne.

Comme par enchantement le ciel était devenu clair et souriant, nos soucis internationaux s'effaçaient devant l'événement national, et rien que Luxembourgeois, serrés autour de notre Maison souveraine dans un émerveillement heureux, nous assistions à l'éclosion d'un jeune amour.

C'est comme un joli conte de fées que ces amours princières, auxquelles toute la population de la capitale et tout le peuple de Luxembourg applaudissent avec enthousiasme.

Ces amours ont trouvé dans la cérémonie d'aujourd'hui leur apothéose. Apothéose qui, permettez-moi de le dire, est également le couronnement de ma carrière de premier magistrat de la capitale.

L'aimable mission et le grand honneur qui me sont dévolus de célébrer le mariage civil qui unit notre gracieuse Princesse, que tous nous portons dans nos cœurs, au valeureux preux de noble lignée que, dès le premier instant, nous avons adopté comme nôtre, comble de fierté et de joie mes échevins et moi-même.

Que me soit permis d'abord de mettre aux pieds de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince Félix les respectueuses félicitations de toute la population de la capitale et de Leur renouveler à cette occasion, par ma voix, l'assurance de notre indéfectible attachement. Qu'il me soit permis ensuite d'associer à ces félicitations et hommages Leurs Altesses le Prince et la Princesse Eugène de Ligne, exponents illustres de cette noble et vaillante Belgique, à laquelle nous unissent tant de liens nourris et entretenus par la plus cordiale et la plus sincère amitié.

Que, finalement, il me soit permis tout particulièrement d'adresser quelques paroles aux jeunes mariés.

C'est le cœur étreint d'émotion que nous voyons un jeune couple la main dans la main, les yeux illuminés de clarté rayonnante, le cœur gonflé d'espérance, l'âme pénétrée d'une sainte flamme, confiant dans ses destinées, s'avancer sur la route qui mène vers l'avenir. Combien ces sentiments prennent-ils d'intensité, quand c'est Vous, notre gracieuse Princesse adulée et Votre Prince charmant, que nous voyons devant nous, fraîchement unis par les liens du mariage, portés par un même enthousiasme et un même idéal.

Laissez-moi Vous dire: Princesse Alix, enfant de notre sol, rose issue de notre Luxembourg, Prince Antoine, digne descendant d'une des plus nobles familles de l'Armorial, qui avez à maintenir une tradition d'honneur, je dirais millénaire, je Vous salue en ce moment comme mari et épouse. Vous formez une famille, Vous êtes unis pour toute la vie — pour toute l'Eternité.

Ce que veulent dire les mots: Vous formez une famille, Vous le savez, Vous n'ignorez pas ce que cette idée comporte comme conceptions élevées, mais également comme devoirs sacrés. Ce qu'est une véritable famille, Vous le voyez à l'exemple de Vos illustres parents, dont la vie de famille appelle l'admiration respectueuse de tous Leurs sujets et de tous Leurs concitoyens. Suivez Leur exemple, restez résolument fidèles aux traditions ancestrales; que des sentiments d'affection, de compréhension et de respect mutuels animent Votre vie journalière. Alors, sous le soleil de l'affection de tous les Luxembourgeois, des roses vont éclore sous Vos pas et Votre route sera illuminée de bonheur, tissée de fleurs et d'or.

Ce sont les vœux ardents que nous formulons, Prince et Princesse, pour Votre avenir!

Mais la vie, même des princes, n'est pas faite uniquement de jours fastes; elle nous impose des épreuves et multiplie les occasions de toujours mieux apprécier la valeur humaine. C'est dans les adversités que sera forgée Votre âme, c'est alors que Vos mains ne doivent pas lâcher le flambeau sacré, que Vos cœurs ne doivent pas défaillir. Alors, dans le même enthousiasme et le même idéal, Vous continuerez à marcher ensemble vers les hauteurs sereines du bonheur; alors Votre union qui vient d'être ratifiée par les hommes et qui sera sanctifiée dans quelques instants par Dieu, résistera victorieusement aux dures réalités de la vie, pour aboutir à l'admirable respect réciproque et à l'émouvante amitié de ceux qui, dans le mariage, ont pris comme guide et directeur l'ardeur juvénile de leur foi et la pureté de leur fidélité.

Le Cortège Nuptial.

Immédiatement après la cérémonie du mariage civil eut lieu à la Cathédrale de Luxembourg la cérémonie du mariage religieux.

Les portes du Palais s'ouvrirent à 10 heures 45 et le cortège, précédé du Grand Maréchal de la Cour en grand uniforme, portant l'épée et le bicorne, et du Colonel Speller, quitta le Palais pour parcourir à pied les rues de la Reine et du Fossé et la rue Notre-Dame. Leurs Altesses Royales et Leurs invités se rendirent à la Cathédrale dans l'ordre suivant:

S. A. R. le Prince André de Bourbon-Parme et S. A. la Princesse Antoinette de Ligne; M. le Comte Guy d'Ursel et S. A. R. la Princesse Diane de Bourbon-Parme; S. A. R. le Prince Michel de Bourbon-Parme et S. A. R. la Princesse Sophie de Bavière; S. A. R. le Prince Hugues de Bourbon-Parme et la Comtesse Diane de Lannoy; S. A. R. le Prince Dedo de Saxe et Mademoiselle Sabine de Noailles; S. A. R. le Prince Henri de Bavière et S. A. S. la Princesse Diane de Croÿ; S. A. le Prince Albert E. de Ligne et S. A. S. la Princesse Yolande de Croÿ; S. A. R. le Prince Jacques de Bourbon-Parme et Madame de la Haye-Jousselin; M. le Vicomte Raymond de Chabot-Tramecourt et la Comtesse Myriam de Lannoy; M. le Comte Philippe de Lannoy et S. A. R. la Princesse Gabrielle de Bavière; M. de la Haye-Jousselin et S. A. R. la Princesse Françoise de Bourbon-Parme; S. A. I. et R. l'Archiduc Félix de Habsbourg et S. A. Madame la Princesse Albert E. de Ligne; M. le Comte Guy de Moustier et S. A. R. la Princesse Brigitté de Bourbon-Parme; M. le Comte de Ganay et S. A. I. et R. l'Archiduchesse Charlotte de Habsbourg; S. A. I. et R. l'Archiduc Robert de Habsbourg et Madame la Vicomtesse Raymond de Chabot-Tramecourt; M. le Comte de Moustier et Madame la Comtesse de Ganay; S. A. le Prince Albert de Ligne et S. A. I. et R. l'Archiduchesse Adélaïde de Habsbourg; M. le Vicomte de Chabot-Tramecourt et Madame la Duchesse de Brissac; M. le Duc de Brissac et Madame la Comtesse Guy de Moustier; M. le Marquis de Moustier et S. A. Madame la Princesse Albert de Ligne; M. le Comte de Lannoy et Madame la

Vicomtesse de Chabot-Tramecourt; S. A. I. et R. l'Archiduc Othon de Habsbourg et S. A. R. la Princesse Henriette de Bourbon-Parme; S. A. S. le Prince Reginald de Croÿ et Madame la Marquise de Moustier; M. le Vicomte de Noailles et S. A. R. la Princesse Marie de Bourbon-Parme; S. A. R. le Prince Louis de Bourbon-Parme et Madame la Comtesse de Lannoy; S. A. R. le Prince René de Bourbon-Parme et Madame la Duchesse de Mouchy; S. A. I. et R. l'Archiduc Charles de Habsbourg et S. A. S. Madame la Princesse Reginald de Croÿ; M. le Marquis de Villalobar et S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle de Luxembourg; S. A. R. le Prince Charles de Luxembourg et S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg; S. A. le Prince Baudouin de Ligne et S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg; S. A. R. le Grand-Duc Héritier de Luxembourg et S. A. la Marquise de Villalobar; le Colonel Ecuyer Jacmart et S. Exc. le Prince Amaury de Mérode; S. A. le Prince de Ligne et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg; S. A. le Prince Antoine de Ligne et S. A. Madame la Princesse de Ligne; S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et S. A. R. la Princesse Alix de Luxembourg.

La Princesse Alix portait une robe de satin blanc revoilée d'organza, un manteau de cour en satin blanc et un voile de dentelle. Ce dernier était retenu à la tête par un diadème datant du 18^e siècle. La traîne était portée par deux garçonnetts tout de blanc vêtus, Pepito et Santiago de Saavedra.

Terminaient le cortège les Lieutenants Koch et Prussen.

Le Prince Antoine était en uniforme de gala d'un Capitaine de l'Aviation Belge, sur lequel brillait le large ruban de la Grand-Croix de l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau qui lui venait d'être conférée. Le Prince de Luxembourg était également en uniforme et le Prince Eugène de Ligne portait son uniforme d'Ambassadeur de Belgique que paraient de nombreuses distinctions, parmi lesquelles on remarquait surtout le ruban de la Grand-Croix de l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

Au moment où le cortège traversa les rues, des vivats fusaient de toutes parts et une escadrille de la Force Aérienne Belge, à laquelle appartient comme Capitaine le Prince Antoine de Ligne, commandée par le Major Lallemand D.F.C., survolait la Ville et la Cathédrale de Luxembourg.

Devant la Cathédrale.

Devant la Cathédrale, dans la rue Notre-Dame, un détachement de la Garde Grand-Ducale avec drapeau et musique militaire, sous le commandement du Lieutenant Nicolas, et quatre compagnies du deuxième bataillon, sous le commandement du Lieutenant en Premier Mayer, rendirent les honneurs au moment où — le cortège ayant pénétré à la Cathédrale et les Altesses ayant occupé leurs places réservées dans le chœur — arrivèrent Son Excellence le Prince Amaury de Mérode, Grand

Maréchal de la Cour, Représentant personnel de Sa Majesté le Roi des Belges, accompagné du Colonel Ecuyer Jacmart, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et Son Altesse le Prince de Ligne, les Fiancés et Leurs Augustes Parents, Son Altesse la Princesse de Ligne et Son Altesse le Prince Antoine, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg et Son Altesse Royale la Princesse Alix.

Sous le baldaquin dressé sur le parvis de la Cathédrale et orné des Armes de Luxembourg et de Ligne, Leurs Altesses Royales et Leurs Altesses étaient attendues par le Grand Maréchal de la Cour et le Colonel Speller, par Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et le Chapitre de la Cathédrale.

Monseigneur Léon Lommel offrit l'eau bénite et retourna ensuite au chœur, devant le Grand Maréchal de la Cour, le Colonel Speller et le Représentant de Sa Majesté le Roi des Belges.

Au son du « Wilhelmus », les jeunes Mariés et Leurs Augustes Parents occupèrent les places réservées devant l'autel. Son Excellence le Prince de Mérode et le Colonel Ecuyer Jacmart furent invités par le Chambellan en service extraordinaire, le Comte Victor d'Ansembourg, à se rendre à la loge grand-ducale.

Dans le chœur Leurs Altesses Royales et Leurs Altesses furent saluées à Leur entrée par Son Excellence Monseigneur Fernando Cento, Nonce apostolique. A côté de son siège avaient pris place Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Parme, Son Altesse Royale la Princesse Isabelle de Bourbon-Parme et Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduchesse Yolande.

La Cérémonie Religieuse.

Après que la Maîtrise de la Cathédrale eut chanté le « Veni Creator », Monseigneur Léon Lommel se tourna vers l'Auguste Couple et prononça l'allocution suivante :

« Madame,
Monseigneur,

Vous voici arrivés à une heure bien solennelle de Votre vie. Obéissant à un sentiment d'affection pure et spontanée, sortie de Vos âmes comme une première fleur, Vous êtes venus, nobles Fiancés, pour échanger au pied de l'autel de Notre-Dame de Luxembourg Vos serments de mariage et sceller sous le regard de Dieu une union qui répond aux vœux les plus chers de deux augustes Familles, et qu'il me soit permis d'ajouter : de deux peuples amis.

Appelé à l'honneur de recevoir Vos promesses, je m'estime heureux de me faire auprès de Vous l'interprète des vœux respectueux et fervents que forme pour Vous l'Eglise de Luxembourg. Ici, dans ce sanctuaire consacré par tant de souvenirs religieux et patriotiques, nos vœux se changent d'eux-mêmes en prières. Entendez, Augustes Fiancés, les paroles de l'Eglise au cours de la cérémonie nup-

tiale : Ce ne sont que prières et supplications adressées au Dieu très puissant, à l'Auteur de la vie, afin qu'il daigne Vous accorder la plénitude de grâces qui assureront Votre bonheur. C'est la mission de l'Eglise d'imprimer aux actes de la vie, quand elle s'y mêle, un caractère de grandeur et de noblesse incomparable, et nulle part, nous semble-t-il, elle apparaît plus maternelle et plus touchante qu'au jour où elle bénit l'engagement mutuel par lequel deux époux chrétiens s'unissent pour suivre la même route et mettre en commun, pour la vie entière, leurs joies et leurs peines, leurs espérances et leurs épreuves : on dirait vraiment qu'elle veut s'épuiser en bénédictions.

Laissez-moi donc, Nobles Fiancés, élever Votre pensée à la hauteur de la conception que l'Eglise se fait de la grandeur du mariage chrétien et des obligations qu'il impose.

De sa nature, par son institution première, le mariage est un contrat, mais un contrat élevé, plus vénérable que toutes les autres conventions humaines. Car il a Dieu pour auteur et pour législateur souverain.

Mais pour les chrétiens, le mariage n'est pas seulement le contrat naturel, déjà si élevé et si digne de respect tel que Dieu l'institua au jour de sa création ; il est un sacrement signifiant et conférant la grâce par une vertu propre que Dieu lui communique.

A cette élévation du mariage correspondent de graves et solennelles obligations.

Un mot peut les résumer toutes : l'amour chrétien. L'amour chrétien, c'est-à-dire l'amour fort et généreux, pur et désintéressé, fidèle et constant, cet amour qui couronne l'affection naturelle qui la saisit, la transforme et la transfigure jusqu'à en faire un symbole des noces mystiques de la divinité avec l'humanité, du Christ avec l'Eglise.

Envisagé de ce point de vue élevé qui est celui de la foi, l'amour conjugal, ennobli par la grâce, est si riche que la vie entière n'est pas trop longue pour l'approfondir et l'agrandir toujours.

Ainsi sera-t-il de Votre alliance, Nobles Fiancés. Car ne se conclut-elle pas sous les auspices les plus heureux ?

Tous deux, Vous avez été formés à l'école des plus hautes vertus familiales, et pour rester à la hauteur de Votre belle tâche, Vous n'avez qu'à puiser dans le passé glorieux de Vos deux illustres Maisons, tout fait d'honneur et de dévouement, de fidélité et d'éclatants services.

Prince, Vous apportez devant l'autel la vaillance, apanage de Votre race, unie à cette simplicité et à cette loyauté qui Vous ont conquis à un si haut degré la confiance de Vos compagnons d'armes et la sympathie de toutes les âmes droites.

Et Vous, Princesse, faites briller au nouveau foyer cette douceur et cette grâce modeste qui sont le charme de Votre jeunesse et qui Vous ont gagné le cœur de Celui Qui veut faire de Vous la compagne de Son choix.

O Seigneur, l'heure est venue, justifiez ces consolantes espérances en daignant bénir ces enfants prosternés devant Vous. Faites que tant de regards tournés vers l'autel, tant de prières adressées au Ciel Leur méritent d'être toujours unis et toujours heureux! Sans Vous, sans Votre grâce, rien n'est durable.

A Votre tour, Madame, Monseigneur, Vous voudrez mettre Votre vie nouvelle sous la garde de Dieu et la protection de Notre-Dame, patronne de la ville et du pays de Luxembourg.

Fort de cette assurance qui nous vient d'En-Haut, nous élevons notre voix et nous disons en terminant: *Confirma hoc Deus quod operatus es in eis!* — Seigneur, confirmez l'œuvre que Vous avez réalisée en eux! Daignez exaucer les supplications de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, de Son Auguste Maison, de toutes les Familles Princières ici présentes, de l'illustre Représentant du Saint-Siège, de notre Vénéré Evêque, du clergé et des peuples unis du Luxembourg et de la Belgique, afin que Votre foyer soit et reste béni à tout jamais par Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit! — Ainsi soit-il!

L'Evêque bénit alors les anneaux et posa ensuite la question du consentement mutuel, d'abord au Fiancé, puis à la Fiancée. La réponse « Oui » fut prononcée à haute voix, après une révérence de Chacun des Fiancés vers Ses Augustes Parents Qui donnèrent Leur assentiment par un léger signe de tête. Ensuite eut lieu l'échange des anneaux et la bénédiction nuptiale.

Les jeunes Epoux et Leurs témoins — le Grand-Duc Héritier de Luxembourg pour Sa Sœur la Princesse Alix et le Prince Baudouin de Ligne pour Son Frère le Prince Antoine — signèrent le registre. Avec cet acte, le mariage religieux était terminé.

Ce fut alors que Monseigneur Fernando Cento, Nonce apostolique, prononça une brève allocution et apporta au Couple la bénédiction papale.

La sainte messe qui suivait fut dite par Monseigneur Lommel et la Maîtrise de la Cathédrale exécuta le programme musical suivant: « Deus Israel », J.-P. Schmit; « O Patriae Patrona », Beicht; « Ave Maria », Rheinberger; « O Mamm, le'w Mamm », Barthel; Sonnerie, Mertens; « Ave Verum », Mozart; « Ad Sanctum Antonium », J.-P. Schmit; Hymne National, Zinnen.

A l'issue de la messe, le cortège se reforma. Pendant que les nouveaux Mariés et le cortège s'apprêtèrent à sortir de la Cathédrale, précédés de Monseigneur Léon Lommel, du Chapitre de la Cathédrale, du Grand Maréchal de la Cour et du Colonel Speller, la Maîtrise exécuta le « Carillon de Westminster » de Vienne.

Sur le parvis de la Cathédrale, les officiers belges de la Force Aérienne, camarades d'escadrille du Prince de Ligne, formèrent le dais de sabres, sous lequel passèrent les Augustes Epoux. Dès la sortie du Couple, les soldats présentèrent les armes, tandis que la musique joua.

Sous l'enthousiasme délirant de la foule, le jeune Couple, suivi du cortège, regagna le Palais. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse suivait

immédiatement les Mariés. Le Grand Maréchal de la Cour et le Colonel Speller devançaient le cortège. Les autres personnalités venaient dans l'ordre inverse de celui de l'arrivée. Enfin, la suite de Leurs Altesse Royales clôturait le cortège nuptial, à savoir Madame Collart et Madame Lœsch; Madame la Comtesse Gaston d'Ansembourg et Mademoiselle Knaff; Madame la Comtesse Raymond d'Ansembourg et Madame Simons; Madame Calmes et Madame Diderich; Madame Majerus et Madame Konsbruck; Madame Prussen et Madame la Comtesse Victor d'Ansembourg; Madame Hallé et Madame Koch; M. Collart et M. le Comte Gaston d'Ansembourg; M. Le Gallais et M. le Comte Raymond d'Ansembourg; M. Majerus et M. Konsbruck; M. Calmes et M. le Comte Victor d'Ansembourg; le Lieutenant Koch, le Commissaire de la Cour et le Lieutenant Prussen.

Réception.

A midi 30, Leurs Altesse Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg donnèrent au Palais une réception, au cours de laquelle le Couple Princier reçut les félicitations des invités d'honneur, des membres du Corps diplomatique, du Gouvernement, des Ministres de Luxembourg à l'étranger, du Conseil d'Etat et de quelques personnalités conviées à cette réception, parmi lesquelles le Lieutenant Général Leboutte, D. F. C., Chef d'Etat-Major de l'Aviation Belge, le Colonel Donnet, le Gouverneur de la Province du Hainaut et Madame Cornet, le Gouverneur de la Province du Luxembourg et Madame Clerdant, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Bourgmestre de Belceil ainsi que quelques notables.

Pendant cette réception, la foule massée devant le Palais ne cessait de réclamer le Prince et la Princesse. Lorsque Ceux-ci apparurent enfin au balcon du Palais, monta une ovation enthousiaste que punctuaient les cris sans cesse répétés de « Vive Alix » et « Vive Antoine ». A Leur tour, les Parents des jeunes Mariés, puis Leurs Frères et Sœurs parurent au balcon et furent non moins chaleureusement applaudis.

Jusque tard dans l'après-midi, le foule stationnait devant le Palais, chantant des airs patriotiques et scandant les noms des jeunes Mariés. Le soir, les monuments historiques et les bâtiments publics étaient illuminés. Des concerts furent donnés sur différentes places publiques.

ARMOIRIES

de S. A. R. la Princesse ALIX de Ligne, née Princesse de Luxembourg, Princesse de Bourbon de Parme et de Nassau, et de S. A. le Prince ANTOINE de Ligne

Deux écus accolés:

A dextre d'or à la bande de gueules (Ligne).

A senestre écartelé: aux 1 et 4 burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion rampant de gueules,

armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir (Luxembourg); aux 2. et 3. d'azur semé de sept billettes d'or, au lion rampant du même, armé, lampassé et couronné de gueules (Nassau); sur le tout d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent (Bourbon de Parme).

« Le Luxembourg au Travail »

L'Exposition Nationale et Internationale à Esch-s-Alzette

Du 13 au 27 août 1950 a eu lieu à Esch-sur-Alzette la grande Exposition Nationale et Internationale « Le Luxembourg au Travail ». Comprenant au total 23 groupes avec plus de 200 sections, cette exposition, organisée par la Fédération Luxembourgeoise des Commerçants, Section d'Esch-sur-Alzette, permit aux visiteurs d'avoir un aperçu général sur l'ensemble des activités au Grand-Duché. L'exposition était placée sous le patronage de la Municipalité d'Esch-sur-Alzette et du Gouvernement luxembourgeois.

L'exposition était présentée dans les salles claires et spacieuses des principales écoles d'Esch-sur-Alz. L'emplacement formait un ensemble d'une superficie d'environ 50.000 m². L'École Professionnelle de l'Etat abritait tout le domaine de la production, l'École de la Grand-Rue la vie religieuse, le Lycée de Garçons la vie collective, l'École « Dellhe » le commerce, le Square Emile-Mayrisch la floriculture, les extérieurs, l'agriculture et la garderie d'enfants. En outre, dans la cour de l'École Professionnelle de l'Etat, on put visiter le Train-Exposition de la lutte contre les accidents du travail, prêté par les autorités belges. Les divers bâtiments étaient reliés entre eux par un service d'autobus permanent et gratuit.

L'exposition, durant toute la durée de son ouverture, comprenait des manifestations culturelles, musicales et sportives. Elle était subdivisée en cinq départements:

I. La Production nationale et la formation artisanale. — Parmi les sections de ce département, notons les groupes « Chasse et Pêche » de l'Administration des Eaux et Forêts, « Activités des Jeunes », « Tourisme », « Services Agricoles » de l'Administration des Services agricoles, « Train Routier » de l'Office des Assurances Sociales.

II. L'Agriculture et l'Elevage.

III. Le Commerce et l'Industrie.

IV. La Participation officielle et étrangère. — A ce département, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Belgique, la France, la Suisse et le Liechtenstein étaient représentés.

V. La Vie collective. — Ce département comprenait les sections « Vie intellectuelle », « Vie sociale et hygiénique », « Vie religieuse », « Vie culturelle » et « Aperçu historique et folklorique ».

Les écus sont posés sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, frangé d'or, soulevé des deux côtés par des cordons du même, et sommé d'une couronne (Fürstenhut) de Prince du St-Empire.

Déclaré exact ainsi que conforme aux indications et aux désirs des Maisons de Luxembourg et de Ligne.

La journée de l'Inauguration.

La cérémonie de l'inauguration de l'exposition eut lieu le dimanche, 13 août 1950, à 10 heures, dans la Salle des Séances de l'Hôtel de Ville à Esch-sur-Alzette. Parmi les nombreuses personnalités présentes, citons M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, MM. les Ministres Pierre Frieden et Robert Schaffner, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, les Membres du Corps diplomatique, M. le Député-Maire Michel Rasquin et les Membres du Collège échevinal et communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi que de nombreux représentants de l'industrie et du commerce, de l'enseignement, de l'artisanat, etc.

M. le Directeur honoraire Jean-Pierre Manternach, Président du Conseil d'Administration de l'Exposition, prit en premier lieu la parole pour souhaiter la bienvenue à ses hôtes et pour remercier tous ceux qui avaient moralement et matériellement aidé à réaliser cette vaste œuvre.

Après M. le Président J.-P. Manternach et M. le Ministre Robert Schaffner prit la parole M. le Député-Maire Rasquin qui déclara notamment:

« Pour un petit pays comme le nôtre qui doit exporter pour vivre, il y a un problème de la qualité qui se pose, et c'est là la véritable valeur de l'exposition que nous inaugurons aujourd'hui.

« Cinq ans après une guerre terrible, le canon tonne quelque part à des milliers de kilomètres, mais nous l'entendons comme s'il était à côté de nous, et il est regrettable que nous soyons obligés, quand nous parlons de travail, de penser non pas à un travail de paix, mais au réarmement.

« Le véritable mérite de cette exposition est d'apporter au moment, où tout le monde est plongé dans l'inquiétude, un message d'espoir et d'optimisme, de montrer qu'il est nécessaire et vital de construire, dans le travail et dans la paix, un monde où tous, quels qu'ils soient, puissent gagner de quoi se nourrir, de quoi se vêtir et se loger. »

Un vin d'honneur clôtura la cérémonie.

Les « Journées » de l'Exposition.

La Direction de l'exposition avait placé chaque journée à partir du jour de l'ouverture sous une égide spéciale. C'est ainsi que le lundi, 14 août, était « Journée des Pupilles de la Nation ». A 15 heures,

S. A. R. Mgr. le Grand-Duc Héritier Jean, Président d'Honneur de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, fut reçu par les Membres du Collège échevinal et salué par M. le Directeur honoraire J.-P. Manternach. S. A. R. Mgr. le Grand-Duc Héritier et Sa suite visitèrent ensuite les différents départements de l'exposition.

Mardi, 15 août, « Journée religieuse », la Ville d'Esch-sur-Alzette reçut les représentants des villes de Boom (Belgique) et de Zwolle (Pays-Bas).

Suivirent, au cours de la première semaine, les « Journée belge », « Journée néerlandaise », « Journée anglaise » et « Journée américaine ».

A l'occasion de la « Journée néerlandaise », la Municipalité et le Conseil d'Administration de l'Exposition reçurent S. Exc. M. H. A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, et, lors de la « Journée américaine », S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des États-Unis à Luxembourg, fut également saluée à l'Hôtel de Ville et visita ensuite les différents stands de l'exposition.

Le dimanche, 20 août, « Journée industrielle », eut lieu à 10 heures une réception des représentants du monde industriel et artisanal dans la Salle des Conférences de l'École Professionnelle de l'État. A cette réception assistèrent S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'État, Président du Gouvernement et Ministre du Travail, M. le Député-Maire Michel Rasquin et M. Aloyse Meyer, Président du Conseil d'Administration de l'ARBED.

21 août, « Journée suisse ». A 17 heures, réception de M. Frédéric Muller, Consul de la Confédération Helvétique à Luxembourg. Après l'allocution de bienvenue de M. le Président du Conseil d'Administration de l'Exposition, M. le Consul Muller visita les différentes sections de l'exposition.

Le 22 août fut sacré « Journée de la Croix-Rouge » et le 23 août « Journée artisanale et viticole ». A 10 heures, le Conseil d'Administration avait organisé une réception des représentants des différents syndicats artisanaux et viticoles. Cette réception fut honorée de la présence de S. Exc. M. Joseph Béch, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture, et de M. le Ministre Robert Schaffner.

Le 24 août, « Journée française ». A 11 heures, le Collège échevinal reçut à l'Hôtel de Ville les hôtes français, notamment M. Lucien Coffin, Secrétaire d'État au Ministère de la France d'Outre-Mer, M. le Général Champsaur, M^{lle} Campana, Secrétaire d'Ambassade à la Légation de France à Luxembourg, M. Raymond Monsuëz, Directeur de Cabinet du Gouvernement français, M. le Député-Maire M. Rasquin et M. le Directeur hon. J.-P. Manternach souhaitèrent la bienvenue aux hôtes français et M. Coffin les remercia vivement du chaleureux accueil. Dans le courant de l'après-midi, les hôtes de France rendirent visite à l'exposition.

Lors de la « Journée de l'Enseignement », le 25 août, visite de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, des Arts et Sciences, au stand « L'École au Travail », aménagé dans une salle du Lycée de Garçons. A la réception de M. le Ministre P. Frieden, salué par M. le Directeur hon.

J.-P. Manternach, assistèrent M. M. Thinnès, Conseiller de Gouvernement, M. A. Nothumb, Inspecteur principal d'enseignement, MM. les Directeurs P.-A. Thibeau, H. Koch, J.-P. Franck, MM. les Inspecteurs d'enseignement Rob et Thoss, M. V. Neuens, Président de la Commission scolaire de la Ville d'Esch, etc.

A la même heure, un délégué du Conseil d'Administration de l'Exposition reçut M. Eug. Schaus, Ministre de l'Intérieur, en présence de M. le Bourgmestre M. Rasquin et de nombreux représentants de la Fédération des Commerçants luxembourgeois. Des allocutions furent prononcées par M. V. Thoma, Trésorier général de l'Exposition, et M. J. Krau, Président de la Fédération des Commerçants.

Samedi, 26 août, « Journée italienne ». Vers 17 heures, le Conseil d'Administration de l'Exposition, ayant à sa tête son Président, reçut S. Exc. M. Andrea Rainaldi, Ministre d'Italie à Luxembourg. Au discours de bienvenue de M. le Président J.-P. Manternach, M. le Ministre d'Italie répondit en réaffirmant les solides liens de l'amitié qui unissent les peuples d'Italie et du Luxembourg.

Le même jour, une forte délégation des bourgmestres et échevins de nombreuses communes du pays visitèrent l'exposition. A l'allocution de bienvenue de M. M. Rasquin, Bourgmestre de la Ville d'Esch, répondirent M. A. Greisch, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, et M. C. Kasel, Premier Echevin de la Ville de Luxembourg, représentant M. Emile Hamilius, Bourgmestre. Après la visite des différents stands de l'exposition, un buffet froid réunit magistrats et membres du Conseil d'Administration de l'Exposition, au cours duquel M. Y. Prost, Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, et M. le Président J.-P. Manternach prirent la parole.

Le dimanche, 27 août, dernier jour de l'ouverture de l'exposition, vit une réception des représentants des différents syndicats ouvriers et de la Fédération des employés privés. L'après-midi, un groupe folklorique de Thionville présenta des chants et des danses folkloriques d'Alsace et de Lorraine, et dans la Salle d'Honneur du Lycée de Garçons, le Président J.-P. Manternach et le Directeur H. Koch saluèrent S. A. le Prince Emmanuel de Liechtenstein, venu pour visiter l'exposition.

Le soir, un banquet de clôture réunit le Conseil d'Administration et les exposants à l'Hôtel de la Poste et des allocutions furent prononcées par M. J. Decker, Vice-Président de l'Exposition, M. M. Steffes, Président du Jury, M. le Dr Goob, délégué de la Principauté de Liechtenstein, M. J. Cigrand, représentant de la Fédération artisanale, et M. V. Thoma, Trésorier général de l'Exposition.

Au moment de la clôture de l'exposition, un Jury, sous la présidence de M. Marcel Steffes, ingénieur, fut appelé à se prononcer; tant du point de vue qualitatif qu'artistique, sur l'ensemble des différents stands aménagés. A la suite de ses travaux, les membres du Jury décernèrent aux exposants 29 Grands Prix, 57 Diplômes d'Honneur, 32 Médailles en or, 22 Médailles en argent, 9 Médailles en bronze et 14 Prix d'Excellence.

Le Luxembourg renforce ses moyens de défense

En présence de la situation internationale, les Nations qui sont unies par le Pacte Atlantique et le Pacte de Bruxelles ont décidé de renforcer leurs moyens de défense.

L'opinion publique a pu suivre les efforts que sont en train de faire sous ce rapport les Etats membres de ces Pactes. Le Grand-Duché de Luxembourg, pleinement conscient de ses devoirs, suivra l'exemple de ses alliés.

A ces fins, le Gouvernement a décidé de prendre les mesures suivantes :

1° Le service militaire, dont la durée est fixée par arrêté-loi du 30 novembre 1944 à un an, suivi de rappels périodiques d'un à trois mois, avait été ramené provisoirement par mesure gouvernementale à six mois. Cet allègement ne pourra

être maintenu. La durée du service militaire sera donc d'un an, suivi de plusieurs rappels périodiques, dont le nombre et la durée sont à fixer.

2° Les crédits budgétaires pour l'acquisition d'un armement adéquat et le casernement de nos troupes seront sensiblement augmentés dans les prochains budgets.

Le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires Etrangères ont porté ces mesures à la connaissance de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre. La Chambre des Députés sera, en temps opportun, saisie des propositions correspondantes.

Luxembourg, le 30 août 1950.

Le « Camp International d'Enfants » au Château de Sanem

Durant le mois d'août 1950, la Fédération Internationale des Communautés d'Enfants (F.I.C.E.) avait organisé au Château de Sanem, grâce au concours de la Municipalité d'Esch-sur-Alzette, de la Commission Nationale Luxembourgeoise de l'UNESCO et du Ministère de l'Education Nationale, un « Camp International d'Enfants » qui réunit 40 garçons et jeunes filles, victimes de la guerre, venus d'Angleterre, d'Autriche, de France, d'Italie, des Pays-Bas et de Suisse. Les fonds nécessaires à cette initiative furent en grande partie réunis à la suite d'une souscription ouverte par l'Association des Instituteurs Luxembourgeois parmi les enfants des écoles du Grand-Duché de Luxembourg.

La F. I. C. E. est un organisme fondé il y a deux ans sous les auspices de l'UNESCO à l'issue d'une conférence internationale de directeurs de communautés d'enfants à Trogen (Suisse). Son but est de provoquer la création de nouveaux villages d'enfants et de pourvoir à leur organisation technique. Ces villages sont destinés à recueillir des enfants frappés par les ravages des conflits armés et à recréer à leur intention le cadre permettant l'épanouissement moral et physique indispensable au développement d'une personnalité saine de corps et d'esprit.

La vie collective au sein d'une pareille communauté présente, à l'encontre des errements du passé, certains aspects typiques puisés dans les préceptes de la pédagogie moderne; c'est ainsi que les enfants prennent une part très active à l'aménagement et à l'organisation matérielle de leur communauté. Ils y trouvent une atmosphère de vie de famille reconfortante, affectueuse et sans contrainte inutile, à côté d'un ensemble d'activités journalières adaptées à leur conception.

L'inauguration officielle du « Camp » de Sanem eut lieu le 6 août en présence de M. Pierre Frie-

den, Ministre de l'Education Nationale, du Corps diplomatique, des représentants d'administrations communales, du monde pédagogique, de la Croix-Rouge, de la L. P. P. D., etc.

Des discours furent prononcés par M. E. Barbel, Secrétaire de la Commission Scolaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et cheville ouvrière du « Camp », M^{lle} Lloyd, représentant le Département de la Reconstruction de l'UNESCO, M. M. Rasquin, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, M. E. Jouhy, Chef de l'Institut médico-pédagogique « La Forge », Directeur du « Camp International des Enfants » à Sanem, une déléguée anglaise, représentant les communautés d'enfants de Grande-Bretagne, et M. P. Frieden, Ministre de l'Education Nationale, qui salua chaleureusement cette brillante initiative et l'assura de l'appui des autorités publiques.

La cérémonie d'inauguration se termina par les hymnes nationaux des différents pays représentés, exécutés par l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alz.

M. Torrès-Bodet, Directeur Général de l'UNESCO, fit diffuser par la radio un message au sujet du « Camp International d'Enfants » à Sanem. Voici le texte de ce message :

« Pour un mois, une des plus belles demeures du Luxembourg, le château de Sanem, va devenir une Europe en miniature: Environ cinquante garçons et filles vont y vivre en une joyeuse communauté; ils chanteront ensemble, en plusieurs langues; cinq jeunes Luxembourgeois y accueilleront des camarades venus d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, de Hollande, d'Italie et de Suisse.

De multiples générosités se dévouent à l'organisation de ce camp international. De toute évidence, il faut en remercier d'abord le Grand-Duché de Luxembourg, envers lequel il serait malaisé de témoigner assez de reconnaissance. Nous sommes

tous habitués à l'hospitalité de son Gouvernement et de son peuple. On ne saurait en particulier oublier le magnifique effort de solidarité accompli par le Grand-Duché en faveur des enfants victimes de la guerre, ni le dévouement des familles luxembourgeoises qui ont accueilli tant d'orphelins de France et d'Autriche.

La Fédération Internationale des Communautés d'Enfants qui, chaque année, organise un camp international, a accepté l'offre généreuse des Instituteurs Réunis du Luxembourg d'assumer la réalisation de ce camp cette année au château de Sanem. Un appel a été lancé par eux auprès des écoliers et du personnel enseignant du Grand-Duché qui a permis de réunir les fonds nécessaires à l'entretien des enfants. A ces organisations, à la ville d'Esch-sur-Alzette qui apporte à l'entreprise une collaboration remarquable, ainsi qu'aux enfants du Luxembourg, l'UNESCO est heureuse d'adresser ses plus chaleureux remerciements.

C'est grâce à ces dévouements que cinquante jeunes gens pourront mener cet été une expérience de vie internationale dont, sans doute, ils tireront un profit inestimable. La seule aventure d'explorer ce beau pays en compagnie de camarades venus des horizons les plus divers serait déjà pour eux passionnante et riche d'enseignements. Ils trouveront que leurs soucis et leurs espoirs s'expriment aussi profondément dans le langage, les traditions, les coutumes de leurs compagnons étrangers — et bientôt il n'y aura plus parmi eux d'étrangers. Ils croiront peut-être n'échanger que leurs jeux ou leurs rires, quand ils échangeront leur foi et leur amitié.

Non seulement l'équipe internationale qui assumera la responsabilité du camp, mais aussi les éléments qui constitueront la communauté permanente de Sanem entendent tirer pour l'avenir tout le parti possible des rencontres qui leur sont ainsi ménagées.

Nouvelles diverses

A Beauraing se sont déroulés les 21 et 22 août des fêtes mariales et un pèlerinage international auxquels ont pris part des fidèles de nombreux pays. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et le Chanoine Mgr. Henri Schmit, Curé de la Cathédrale de Luxembourg, y ont représenté le Grand-Duché.

Au cours du mois d'août 1950, une Chambre de Commerce Belgique-Luxembourg-Israël a été créée à Bruxelles en vue de favoriser le développement des relations commerciales, industrielles, maritimes et financières entre la Belgique, ses colonies, le Luxembourg et l'Etat d'Israël, de défendre les intérêts généraux et spéciaux des diverses branches d'activité représentées en son sein et d'organiser les

Il a été décidé d'organiser, dans l'atmosphère des vacances réservées aux enfants, des journées d'étude qui seront consacrées aux grands problèmes de l'éducation. Le développement psychologique et physique de l'Enfant, la rééducation de l'Enfance inadaptée, les écoles communautaires: telles sont les questions inscrites au programme, questions brûlantes que des pédagogues réputés traiteront, mais qui devraient préoccuper aujourd'hui tous les hommes.

Le monde de demain, si l'on veut qu'il se délivre du désordre et des convulsions, qu'il accomplisse enfin nos rêves de justice et de paix, exigera de ses citoyens une force et une générosité peu communes. Il exigera surtout des intelligences ouvertes, des cœurs sans haine. C'est à préparer de tels hommes que s'emploient les éducateurs que le Luxembourg a conviés au château de Sanem. Puissent-ils réussir et puisse leur exemple inspirer partout la même patience, le même courage, la même foi !

Le 27 août eut lieu la fête de clôture en présence de M. M. Thinnes, Conseiller de Gouvernement, des membres du Collège Echevinal et Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, des représentants de l'UNESCO. Des allocutions furent prononcées par M. E. Jouhy, Directeur du « Camp », M. A. Krier, Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et M. le Dr Drzewieski, Chef du Département de la Reconstruction de l'UNESCO. L'encadrement musical et vocal fut assumé par la Fanfare de Sanem, la Chorale des Instituteurs réunis et par les enfants eux-mêmes.

A l'occasion du « Camp International d'Enfants » au Château de Sanem, l'UNESCO avait organisé du 17 au 22 août des journées d'études qui eurent lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette. Ces journées d'études comprenaient notamment six grandes conférences pédagogiques faites par des spécialistes de France, d'Angleterre et de Suisse.

foires, expositions et manifestations cadrant avec son objet.

A l'occasion du premier Congrès international des Archives, les archivistes du monde entier s'étaient réunis à Paris, du 23 au 26 août 1950. Le Luxembourg y était représenté par M. Zettinger, archiviste-bibliothécaire de la Ville de Luxembourg.

Le Congrès de l'UNICA.

A Mondorf-les-Bains, sous le haut protectorat de S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle et sous la présidence d'honneur de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, l'UNICA (Union Internationale du Cinéma d'Amateurs) organisa du 20 au 27 août 1950 son IX^e Congrès et son XII^e

Concours International du Meilleur Film d'Amateur. Quatorze pays y participèrent. — Le congrès débuta par une réception des congressistes au Casino de la Station Thermale, suivie dans la soirée par un banquet à l'Hôtel du Grand-Chef. — L'inauguration solennelle eut lieu le 21 août à la Salle des Conférences du Casino. Les discours de bienvenue furent prononcés par MM. Avasse (France), Président de l'UNICA, et Bertogne (Luxembourg) qui présida les travaux du congrès. Le programme prévoyait la projection d'une quarantaine de films de court métrage et leur classement ainsi que, comme partie récréative, la visite du pays et d'entreprises industrielles. — Le 26 août, les congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par le Bourgmestre M. Emile Hamilius. Dans la soirée, les films lauréats furent projetés au Cercle Municipal lors d'une séance de gala à laquelle assista S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères. Entre autres fut présenté le film luxembourgeois « Retour » de Josy Goedert et Jemp Ensch qui fut classé troisième dans la catégorie scénario. — Le lendemain, le congrès se termina par une messe solennelle célébrée à l'église de Mondorf-les-Bains. Le soir eut lieu à l'Hôtel du Grand-Chef un banquet de clôture suivi de la remise des prix qu'honora de sa présence M. le Ministre Joseph Bech.

*

Un Meeting International d'Aviation à l'aérodrome de Luxembourg.

Le 6 août 1950, l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg organisa un meeting international d'aviation à l'aérodrome de Luxembourg. Y prêtèrent leur concours des chasseurs à réaction, type « Vampire », présentés par la R. A. F., sous le commandement du Squadron Leader Kingaby D. S. O., D. F. M., les pilotes suisses Otto Sallaz et Madame Sallaz-Ingold, les pilotes français Fernand Malinvaud et Maurice Vinsonneau et le Club de Vol à Voile d'Esch-sur-Alzette. LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc Héritier et le Prince Charles honorèrent de Leur présence les démonstrations auxquelles assistèrent les représentants du Corps diplomatique, du Gouvernement, de la Municipalité et une foule nombreuse. Le soir eut lieu à l'Hôtel de la Plage à Wormeldange un banquet de clôture qui réunit les personnalités luxembourgeoises, dont MM. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Alphonse Greisch, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, Vice-Président de l'Office National de Tourisme, et leurs hôtes étrangers, parmi lesquels le Group Captain Grandy, Attaché de l'Air à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles.

*

Dans le cadre du Pacte de Bruxelles, des jeunes venant des pays signataires du Pacte s'étaient réunis au mois d'août 1950 dans un camp de jeunesse au Cornwall (Angleterre).

A la suite de la Conférence Benelux, qui s'est tenue à Ostende, le gouvernement néerlandais a décidé d'accorder dorénavant à la Belgique le même traitement que celui qui est réservé aux pays membres de l'O. E. C. E. en matière de tourisme.

Les citoyens hollandais pourront donc recevoir, pour leur séjour en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, des devises belges pour un montant de 300 florins sur la base de 50 florins par jour et par personne. Les enfants de moins de 14 ans reçoivent une attribution spéciale de 150 florins.

*

Wiltz. — Tourisme.

La petite cité de Wiltz bénéficie aujourd'hui du voisinage de Bastogne, où les étrangers, et surtout les Américains, sont nombreux. Après avoir partagé les affres de la guerre, Wiltz est aujourd'hui un des plus importants centres touristiques du pays qui possède, dans son ensemble, la sympathie d'un très important contingent de touristes.

*

Le 13 août 1950, M. le Bourgmestre Michel Rasquin inaugura la nouvelle piscine municipale d'Esch-sur-Alzette, en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles MM. Eugène Schaus, Ministre de l'Education Physique et des Sports, Léon Hamus, Commissaire aux Sports, Lambert Schaus, Président de la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage, Conrardy, Président de l'« Era », Jules Schreiner, Président de la Commission Sportive, des députés, des autorités communales et M. le Bourgmestre de la Ville de Boom. Les discours d'inauguration furent prononcés par M. le Conseiller Jules Schreiner, M. le Bourgmestre Michel Rasquin, M. Léon Hamus et M. Lambert Schaus.

*

Au concours du cheval de trait ardennais qui a eu lieu le 6 août 1950 à Libramont on remarquait parmi les personnalités présentes M. Wirtgen, député, représentant le Gouvernement du Grand-Duché.

*

Au Congrès Pénal et Pénitentiaire international qui s'est tenu à La Haye vers la mi-août 1950, le Luxembourg était représenté notamment par MM. Ferdinand Weiler, Conseiller de Gouvernement et Commissaire aux établissements de détention, Chef de la délégation luxembourgeoise, Paul Faber, Président de la Cour Supérieure de Justice, Alphonse Huss, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, et Georges Schommer, Juge des enfants. Plusieurs rapports furent présentés par des spécialistes du Grand-Duché, MM. Léon Mischo, Médecin-chef de l'hôpital psychiatrique d'Ettelbruck, et J.-P. Mayers, Administrateur des camps de travail et Sous-administrateur des établissements pénitentiaires.

Nouvelles diplomatiques

Du 7 au 28 août 1950 a eu lieu à Strasbourg la 2^e Session de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, pendant laquelle ont été examinés e. a. les problèmes économiques et financiers du rapprochement européen, notamment les problèmes que pose la réalisation du Plan Schuman.

Le Grand-Duché était représenté au Comité des Ministres par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères; assistaient à l'Assemblée Consultative les députés MM. Fernand Lœsch, Michel Rasquin et Roger Wolter.

*

La neuvième session du Conseil Consultatif s'est tenue à La Haye le 1^{er} août 1950 sous la présidence de M. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Le Luxembourg était représenté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation internationale, particulièrement en ce qui concerne les événements récents d'Extrême-Orient. A la lumière de la situation nouvelle résultant de ces événements, le Conseil a examiné les travaux de l'Organisation de Défense, notamment les conclusions des Ministres de la Défense à leur réunion à Fontainebleau le 20 juillet. Le Conseil a approuvé ces conclusions et, en raison de la situation internationale, a pris des décisions tendant à réaliser une augmentation substantielle de l'effort de défense des cinq Pays dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord.

*

Les représentants des Gouvernements de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont rencontré à Londres, le 31 août 1950, les représentants anglais, français et américains du groupe d'études sur l'avenir de l'Allemagne. Ils ont discuté des problèmes intéressant leurs pays. M. André Clasen, Ministre de Luxembourg à Londres, a assisté à la réunion.

*

S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft qui a remis les lettres d'accréditation comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Pays-Bas auprès de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le 11 août 1950, est le premier Ministre des Pays-Bas à Luxembourg résidant sur place. Avant lui, les Pays-Bas étaient représentés à Luxembourg par M. l'Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles qui portait en même temps le titre de Ministre des Pays-Bas à Luxembourg et, depuis la dernière guerre, par un Chargé d'Affaires en la personne du Jhr. van der Maesen de Sombreff qui, depuis début 1950, portait le titre honorifique de Ministre des Pays-Bas à Luxembourg.

M. H. A. Hooft est né à Zwolle le 26 août 1890. De 1920 à 1939 il était Attaché au Ministère des Affaires Etrangères à La Haye, assumant dernièrement les fonctions de Chef de la Direction des Affaires Economiques et Consulaires de ce Département. De 1939 à avril 1940, M. Hooft était temporairement Chef de la Section Commerciale de la Légation des Pays-Bas à Berlin et, pendant la guerre, Secrétaire du Bureau d'Information de la Croix-Rouge Néerlandaise à La Haye. M. Hooft est entré dans le service diplomatique en 1947 comme Chargé d'Affaires et plus tard comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Pays-Bas à Budapest et Bucarest, poste qu'il occupa jusqu'au 1^{er} juin 1950.

*

Le 13 août 1950 est décédé à Uccle, dans sa quatre-vingt-deuxième année, M. Eugène Masset, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles. Habitué assidu du Théâtre de la Monnaie et des grands concerts classiques de Bruxelles, le défunt, très connu dans les milieux artistiques de Bruxelles, était membre du comité de l'Association des Amis du Théâtre de la Monnaie et de son Musée.

*

M. Aloyse Hentgen, Ministre des Affaires Economiques, de l'Agriculture et du Tourisme, vient de donner sa démission comme membre du Gouvernement pour cause de maladie. M. François Simon, Ingénieur-Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, a succédé à M. Aloyse Hentgen au poste de Ministre des Affaires Economiques, de l'Agriculture et du Tourisme.

Un accord avec le Luxembourg.

La Suisse et le Grand-Duché de Luxembourg viennent de conclure un nouvel accord réglant la circulation des personnes entre les deux pays, selon des dispositions analogues à celles de l'accord qui a été conclu dernièrement entre la Suisse et la Belgique. Dès le 10 août 1950 également, les Luxembourgeois pourront entrer en Suisse et au Liechtenstein sans visa, non seulement avec un passeport national même périmé depuis moins de cinq ans et délivré après le 1^{er} octobre 1944, mais avec le certificat d'identité luxembourgeois en cours de validité, délivré, renouvelé ou validé depuis le 1^{er} octobre 1944. Les enfants luxembourgeois de moins de 15 ans sont autorisés à entrer en Suisse sans visa, s'ils sont inscrits sur le passeport d'une personne de nationalité luxembourgeoise qui les accompagne, ou sous le couvert d'un certificat d'identité luxembourgeois, s'ils voyagent seuls.

Réciproquement, les ressortissants suisses et liechtensteinois pourront entrer sans visa au Grand-

Duché de Luxembourg, non seulement avec un passeport national, même périmé depuis moins de cinq ans, mais avec une carte d'identité délivrée par une autorité cantonale ou communale ou par l'autorité liechtensteinoise. Les enfants suisses ou liechtensteinois de moins de 15 ans, dépourvus de passe-

port ou de carte d'identité, seront autorisés à entrer dans le Grand-Duché sous le couvert d'un laissez-passer pour enfants délivré par l'autorité cantonale ou par l'autorité liechtensteinoise.

Les autres dispositions de l'accord sont analogues à celles de l'accord belgo-suisse.

Nouvelles de la Cour

Son Altesse Grand-Ducale Madame la Princesse Elisabeth de Tour et Taxis, Princesse de Luxembourg, est décédée au Château de Hohenburg le 2 août 1950, à 2 h. 15.

Des listes d'inscription furent déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

Le 7 août fut célébrée à la Cathédrale de Luxembourg une messe pour le repos de Son âme.

Le 11 août 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft, Ministre des Pays-Bas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Nedyam Raghavan, Ministre de l'Inde, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Nedyam Raghavan, Ministre de l'Inde, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Mois à Luxembourg (mois d'août)

1^{er} août: A l'occasion de la Fête Nationale Suisse, l'Harmonie Municipale de Luxembourg, sous la direction de M. Alphonse Faber, et la Musique de la Gardé Grand-Ducale donnent des concerts à la Place d'Armes, les 31 juillet et 2 août. Aux programmes figurent des œuvres de compositeurs suisses. A l'issue des concerts, des fleurs sont remises aux chefs de musique par une jeune fille suisse et des fonctionnaires du Consulat de Suisse à Luxembourg.

6 août: A Grevenmacher a lieu un concours de pêche international en présence de M. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique.

A Hesperange, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, honore de sa présence les fêtes du 85^e anniversaire de la fondation de la chorale « Eintracht im Thale » et la bénédiction de son nouveau drapeau.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Remerschen fête le 50^e anniversaire de sa fondation

d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le 17 août 1950, à l'occasion du mariage de Son Altesse Royale la Princesse Alix, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a remis

la Grand-Croix de l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau:

à Son Altesse le Prince de Ligne, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi des Belges à New-Delhi;

à Son Altesse le Prince Antoine de Ligne;

à Son Excellence le Prince Amaury de Mérode, Grand Maréchal de la Cour de Sa Majesté le Roi des Belges;

la Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne:

à Son Altesse Sérénissime le Prince Reginald de Croÿ, Ambassadeur honoraire de Belgique;

la Cravate de Commandeur avec Couronne de l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau:

au Colonel Ecuyer M. J. R. Jacmart, Aide de camp de Sa Majesté le Roi des Belges.

et la bénédiction de son nouveau drapeau. Aux festivités assistent M. Robert Schaffner, Ministre des Transports, des députés et des autorités communales.

A l'aérodrome de Luxembourg a lieu un meeting international d'aviation.

Inauguration du Camp International d'Enfants au Château de Sanem.

8 août: Au Vélodrome Belair, en présence de MM. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Léon Hamus, Commissaire aux Sports, la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois avec son Président M. Paul Wilwertz organise une réception officielle en l'honneur de l'équipe luxembourgeoise qui a participé au 37^e Tour de France.

12 août: Dans le cadre de l'exposition « Le Luxembourg au Travail » peut être visité à Esch-sur-Alzette, du 12 au 27 août, le « Train-Routier

de la Sécurité du Travail », réalisé par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique. Cette exposition itinérante qui couvre une superficie de 270 m² est conçue dans un esprit tout à fait moderne et montre de manière claire et attrayante les moyens que la technique et l'organisation rationnelle du travail mettent à la disposition des ouvriers, du personnel des cadres et des chefs d'entreprises pour lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle a pour but de soutenir les entreprises dans leur action de prévention par un effort d'enseignement et d'éducation.

13 août: A Enscherange est présenté en première « Kischpelter Spill vun den drei Kreitzer ».

L'Harmonie de Marlenheim (Bas-Rhin), en visite à Luxembourg, donne un concert au Monument du Souvenir à l'issue duquel deux Alsaciennes y déposent des fleurs.

14 août: Au Monument du Souvenir a lieu une cérémonie commémorative en présence de la « Koninklijke Fanfaren Diederik van Assenede ». Le soir, la musique hollandaise donne un concert à la Place d'Armes.

17 août: A la Cathédrale de Luxembourg est célébré le mariage de S. A. R. la Princesse Alix de Luxembourg avec S. A. le Prince Antoine de Ligne.

20 août: A Mondorf-les-Bains, l'UNICA (Union Internationale du Cinéma d'Amateurs) organise son IX^e Congrès et son XII^e Concours International du Meilleur Film d'Amateur.

En présence de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, Vianden fête le centenaire des pèlerinages à la chapelle du « Bildchen », statue de la Sainte Vierge.

24 août: Ouverture de la Foire de Luxembourg, traditionnelle fête populaire.

26 août: Au Nouveautés-Palace d'Esch-sur-Alzette, l'Association ukrainienne organise une soirée folklorique.

27 août: Venant de Reims, où ils viennent de tenir leur congrès annuel, 350 membres de la Con-

fédération nationale des Artisans-Maréchaux, Charrons, Forgerons et Réparateurs de machines agricoles de France visitent la Ville de Luxembourg. A l'Hôtel de Ville, les hôtes français sont reçus par M. l'échevin Nic. Rollinger, représentant M. le Bourgmestre Hamilius. Assistent à cette réception M. l'échevin Lucien Kœnig, MM. les conseillers Biever, Imdahl, Jacoby et Wilwers et M. François Scholer, Président de la Fédération des Maréchaux Ferrants du Luxembourg. A l'issue de la réception, les hôtes français et leurs collègues luxembourgeois déposent des fleurs au Monument du Souvenir.

A Remerschen, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre de la Viticulture, inaugure les Caves Coopératives du Sud de la Moselle, en présence de M. Robert Schaffner, Ministre des Transports, d'autorités gouvernementales et communales et de personnalités de la viticulture. Les discours d'inauguration sont prononcés par M. R. Schumacher, Président des nouvelles Caves Coopératives, M. Ludwig, Directeur de la Fédération des associations agricoles, et M. le Ministre de la viticulture. Après la bénédiction du bâtiment par M. le curé de Remerschen, les autorités et la foule très dense visitent l'intérieur. La partie musicale de la fête est assumée par la Fanfare de Remerschen, sous la direction de W. Krumlowsky.

A Diekirch, les patrons-boulangers fêtent la St. Roch en présence de M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur. En l'honneur de ses hôtes, la Municipalité de la Ville de Diekirch donne une réception.

30 août: A l'occasion de la VI^e Journée « Ons Jongen », journée commémorative à la mémoire des victimes de la Grève de 1942 et des Luxembourgeois morts pour la Patrie, des causeries sont faites à Radio-Luxembourg, le 29 août, par M. Josy Wohlfahrt, Vice-Président, et, le 30 août, par M. Jean Gremling, Président de la Ligue. Le 1^{er} septembre sont déposées, des fleurs à la Croix de Hinzert au Cimetière Notre-Dame.